

### Edito

Le Département de la Vendée s'est engagé depuis plusieurs mois dans l'élaboration du schéma de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap pour la période 2020-2024.

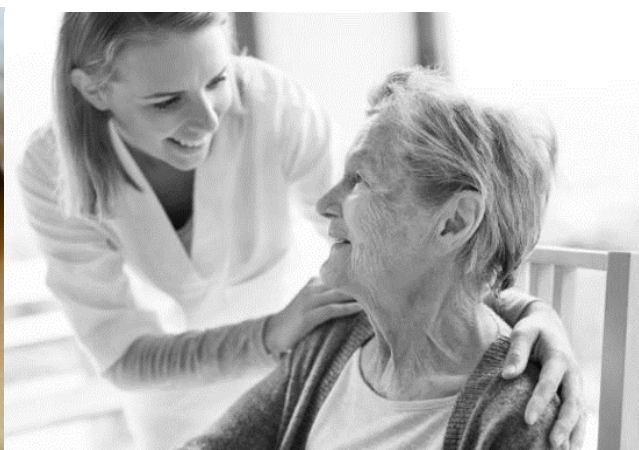
Cette démarche partenariale et participative arrive désormais à son terme. Elle s'est caractérisée par un fort niveau de participation des acteurs, avec 90 personnes mobilisées lors la réunion de lancement, puis 307 acteurs participant aux 20 ateliers territoriaux. Une fois adopté, le schéma départemental 2020-2024, proposera une feuille de route lisible et partagée par l'ensemble des acteurs intervenant auprès des personnes fragilisées par la perte d'autonomie pour les quatre prochaines années.

Cette feuille de route prend appui sur trois grands axes stratégiques, visant à fédérer les acteurs autour de principes communs : mettre l'épanouissement des personnes au cœur de l'accompagnement pour permettre à chacun de réaliser son potentiel, préserver et développer la citoyenneté et la participation à la vie sociale, et poursuivre la rénovation du secteur médico-social pour s'adapter à l'évolution des besoins et des attentes constituent autant d'ambitions au cœur de ce nouveau schéma départemental.

Les axes stratégiques du schéma 2020-2024 vous sont présentés dans ce deuxième numéro du journal de projet.

Le Département remercie l'ensemble des acteurs mobilisés en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap et souhaite leur donner rendez-vous régulièrement pour suivre les avancées de ce Schéma et continuer à construire ensemble des projets pertinents et innovants pour répondre aux besoins des Vendéens.

Yves AUVINET  
Président du Conseil Départemental





### Un premier schéma unique de l'autonomie

Le schéma départemental est un document réglementaire dans lequel le conseil départemental fait état de sa politique en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, et définit les orientations et réalisations à accomplir dans les cinq années à venir. Pour la première fois, il s'agit d'un schéma traitant de manière conjointe les deux politiques.

#### Rappel de la méthodologie : une démarche en quatre phases

##### Initialisation de la démarche

Novembre 2018

- Comité technique
- Recueil des données départementales

##### Elaboration d'une synthèse des précédents schémas et de l'état des besoins

Décembre 2018 – Février 2019

- Etat des lieux des réalisations
- Cartographies de l'offre et des besoins
- Projections démographiques
- Validation du diagnostic et préparation de la concertation

##### Animation de la concertation et prospective en termes d'action

Février- Mai 2019

- Réunion de lancement de la concertation (90 acteurs)
- 20 Ateliers territoriaux (307 acteurs)
- 3 réunions interinstitutionnelles

##### Validation des axes stratégiques et opérationnels pour la rédaction du schéma

Mai- Novembre 2019

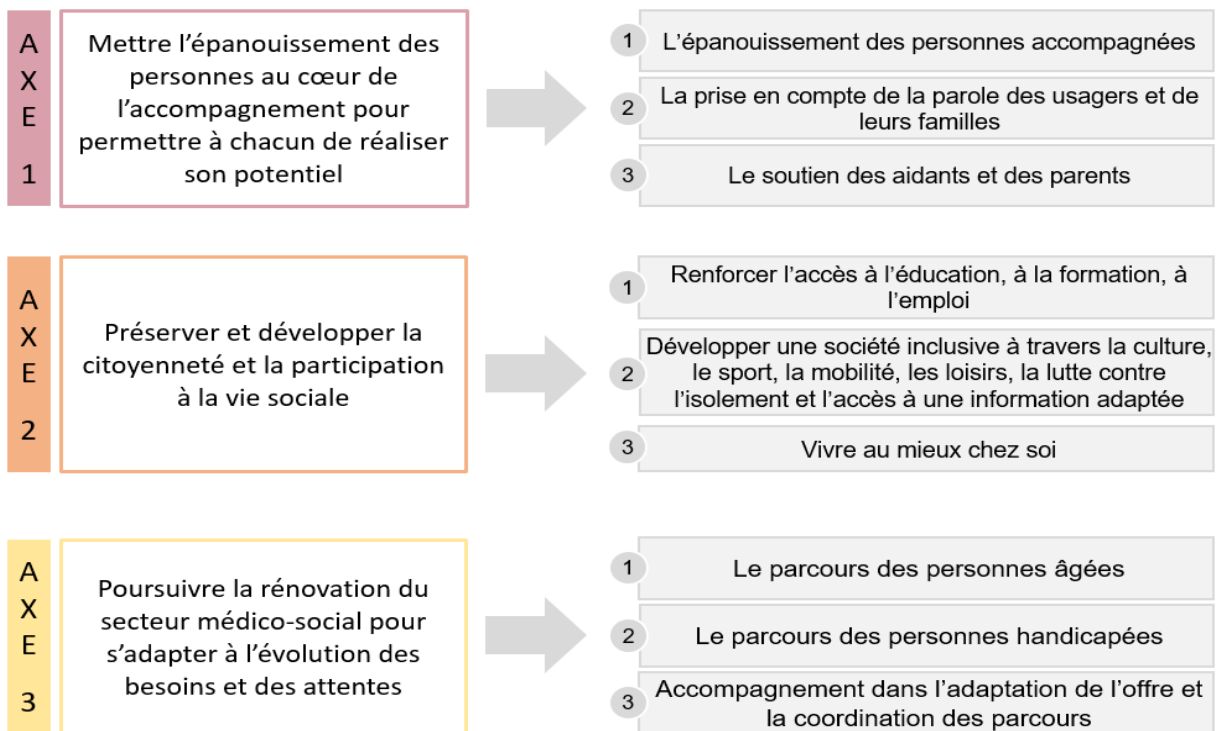
- Rédaction du schéma départemental
- Présentation du schéma aux institutions
- Adoption du schéma

### L'architecture du Schéma de l'autonomie

Ce nouveau schéma 2020-2024 s'appuie sur le bilan des précédents schémas tout en intégrant les priorités dégagées lors de la démarche de concertation. Ce schéma constitue un document directeur à la fois stratégique et opérationnel, dont le suivi et la mise en œuvre seront facilités par l'observation d'indicateurs précis et par un pilotage renouvelé.

### Un schéma 2020-2024 construit autour de trois axes stratégiques

Les axes retenus pour le Schéma Départemental de l'autonomie 2020-2024 sont présentés ci-dessous. Ces axes sont déclinés en 20 fiches-actions qui répondent aux principaux enjeux identifiés lors du diagnostic et de la concertation.



En fil rouge de ce schéma apparaît **l'enjeu de communication** et de renforcement de la lisibilité de l'action départementale, notamment via la mise en place d'un site internet Vendée Autonomie, ainsi que l'enjeu **d'amélioration de l'interconnaissance** entre les acteurs du secteur handicap et personnes âgées.



**Groupe Eneis**  
Cécile COURANT  
[ccourant@kpmg.fr](mailto:ccourant@kpmg.fr)